

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Bonjour/Ullaakkut

C'est la troisième fois que je viens à Iqaluit et que je rencontre l'Assemblée législative. J'aimerais vous remercier de m'accueillir toujours aussi chaleureusement.

Je considère le travail que mon bureau effectue au Nunavut comme une importante partie de mes responsabilités en tant que vérificatrice générale. Je suis ici aujourd'hui pour présenter mon second rapport annuel à l'Assemblée législative.

Je considère mes réunions avec votre comité comme une partie très importante du processus de reddition de comptes et notre travail vous aide à tenir le gouvernement responsable de ses actions.

Mes travaux au Nunavut ont deux objectifs.

- Le premier objectif est d'exprimer une opinion de vérification sur les états financiers du gouvernement et sur les états financiers de vos sociétés d'État.
- Mon second objectif est de soulever des questions qui, je l'espère, aideront le gouvernement à s'améliorer. J'ai la certitude que vous êtes en bonne voie d'établir un gouvernement public de qualité au Nunavut. Mais il reste encore beaucoup à faire, et j'espère que mes rapports peuvent vous aider à mettre l'accent sur les questions importantes.

Tout d'abord, j'aimerais comparer mon second rapport à mon premier.

Mon premier rapport touchait des questions comme les locations. Votre comité a examiné mes

constatations et a publié son propre rapport, qui comportait 17 recommandations connexes.

Mon second rapport livre aussi un thème central, l'importance d'une bonne gestion financière pour le gouvernement. Il contient des exemples d'aspects qui doivent être améliorés, et décrit quelques-unes des étapes nécessaires pour que ces améliorations se produisent. Ces prochaines étapes portent sur l'établissement d'une capacité pour assurer une bonne gestion financière.

Monsieur le Président, j'aimerais également souligner que le Rapport que vous étudiez aujourd'hui a trait à mes travaux de vérification de votre exercice 2000-2001. Les constatations portent sur des faits qui ont déjà près de deux ans.

Ce délai me préoccupe, mais il est lié au temps dont le gouvernement a besoin pour préparer ses états financiers consolidés vérifiés. Le gouvernement a

déposé ses comptes publics de 2000-2001 vers la fin de votre session de mai 2002. Nous avons déposé notre rapport à la prochaine session, en novembre 2002, et nous sommes ici aujourd'hui.

Je ferai plus tard des commentaires sur la nécessité de publier plus rapidement les états financiers du gouvernement et nos rapports.

En raison du temps qui s'est écoulé, mes commentaires d'aujourd'hui portent sur mes travaux de vérification de l'exercice terminé le 31 mars 2001, et portent aussi sur des faits plus récents.

Votre gouvernement a un rôle important à jouer dans la vie des Nunavummiuts, et vous avez déjà fait de formidables progrès. Mais tout nouveau gouvernement fait face à des difficultés et doit se doter d'une capacité pour assurer des services de qualité.

Cela étant dit, j'aimerais souligner certaines des observations de mon second rapport.

Le premier aspect dont je veux parler est l'amélioration de l'information financière.

Monsieur le Président, le mandat de Bathurst oblige le gouvernement à vivre selon ses moyens.

Il est important que les députés et les autres parties intéressées reçoivent rapidement des états financiers utiles qui fournissent de l'information sur les résultats financiers réels afin de pouvoir évaluer eux-mêmes les finances du gouvernement.

Je veux revenir à mon commentaire sur le temps que le gouvernement prend pour déposer ses états financiers consolidés vérifiés à l'Assemblée législative. Tant les états financiers du gouvernement de 1999-2000 que ceux de 2000-2001 ont été

déposés en mai de l'année suivante. Plaçons cette information en perspective :

- C'est cinq mois plus tard que l'échéance fixée par le *Loi sur le Nunavut*;
- Et c'est 14 mois après la fin de l'exercice.

Comment ces 14 mois se comparent-ils au temps pris par les autres gouvernements? Tant le gouvernement du Canada que celui des Territoires du Nord-Ouest ont déposé leurs comptes publics de 2001-2002 en octobre 2002, environ sept mois après la fin de l'exercice.

Monsieur le Président, le Nunavut est un nouveau gouvernement, alors que les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest existent depuis longtemps. Il ne serait pas juste de comparer simplement les délais et de mal juger le Nunavut. Je mentionne les autres uniquement pour indiquer que le

Nunavut peut faire beaucoup mieux en réduisant le temps nécessaire pour produire ses états financiers.

Il est important de comprendre que l'état de la gestion financière au gouvernement contribue directement aux retards actuels dans la production des états financiers.

Par exemple, chaque année, le gouvernement du Nunavut doit effectuer des calculs détaillés pour déterminer quel montant présenter dans ses états financiers pour les revenus obtenus selon l'entente de financement préétabli. Le montant inscrit comme revenus selon l'entente de financement préétabli est différent du montant reçu du Canada au cours de l'exercice. Cela vient du fait que le montant payé par le Canada au Nunavut au cours de l'exercice n'est qu'une estimation. Aussi, à la fin de l'exercice, soit le Canada devra au Nunavut de l'argent supplémentaire selon l'entente en question, soit le Nunavut devra rembourser un certain montant si le Canada a versé

trop d'argent. D'une façon ou d'une autre, la différence est réglée par le Canada qui ajuste les paiements futurs.

C'est un calcul important car cette seule entente donne au Nunavut environ 75 p. 100 de ses revenus consolidés.

Ce calcul est essentiel et le Nunavut ne peut s'en passer. Dans mon rapport, j'indique que les calculs sur le financement préétabli de 2000-2001 n'ont été terminés qu'en février 2002 – soit 11 mois après la fin de l'exercice.

Il y a quelques jours à peine, ce travail n'était toujours pas terminé pour 2001-2002.

De mon point de vue de vérificatrice, il y a quelques jours, il restait trois grandes questions non réglées concernant notre vérification de vos états financiers de 2001-2002.

- La première porte sur les revenus selon le financement préétabli dont je viens de parler.
- Les deux autres ont trait à des sociétés d'État qui sont incluses ou « consolidées » dans les états financiers du gouvernement.

J'aimerais faire ici une parenthèse importante. Les sociétés d'État sont une partie énorme et importante du gouvernement, et les questions qui touchent les sociétés d'État peuvent avoir un effet sur le gouvernement dans son ensemble. Donc, quand je parle d'établir une capacité de gestion financière au gouvernement, il est important de noter que je veux parler de toutes les parties du gouvernement, y compris les sociétés d'État.

Je viens de mentionner que les états financiers du gouvernement sont consolidés – ils comprennent les ministères, les fonds renouvelables et les sociétés d'État. Si l'on veut connaître la santé financière du

gouvernement, il est important d'examiner l'information consolidée afin d'avoir un tableau complet de la situation financière du gouvernement.

Il est aussi important que les lecteurs puissent comparer l'excédent ou le déficit annuel réel du gouvernement avec les prévisions contenues dans le budget.

Mais le gouvernement prépare ses budgets sur une base non consolidée – ce qui comprend essentiellement les ministères.

À l'heure actuelle, les lecteurs des états financiers consolidés ne peuvent comparer les chiffres prévus dans les budgets aux chiffres réels, car « l'état des résultats et de la dette nette » ne présente pas les chiffres prévus dans les budgets.

Les chiffres prévus sont exclus des états financiers consolidés, car il serait trompeur de comparer des

budgets non consolidés à des résultats consolidés. Cela serait comme comparer des pommes et des oranges.

À long terme, le gouvernement pourrait choisir de préparer ses budgets de manière consolidée, et ce problème disparaîtrait. Mais jusqu'à ce que cela soit fait, la direction pourrait modifier l'information non consolidée des budgets pour la présenter de manière consolidée, puis ajouter ces chiffres plus globaux aux états financiers du gouvernement.

Cela permettrait aux députés de comparer les excédents ou les déficits annuels réels avec les prévisions, et de demander au gouvernement d'expliquer toute différence importante.

Dans mon rapport, j'encourage le gouvernement à apporter ce changement à ses états financiers consolidés vérifiés.

J'aimerais maintenant vous parler de la gestion financière. La gestion financière est un terme général qui comprend les nombreuses tâches que le gouvernement doit accomplir pour contrôler les dépenses et protéger les biens.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

- Pour contrôler les dépenses, il faut respecter le budget et veiller à ce que les paiements soient faits uniquement lorsque c'est nécessaire.
- Pour protéger les actifs, il faut protéger les biens matériels et percevoir l'argent qui est dû au gouvernement.

La gestion financière est un peu abstraite. Monsieur le Président, on pourrait aller même jusqu'à dire que ce n'est pas très excitant. Mais c'est très, très important.

J'aimerais vous donner quelques exemples qui se trouvent dans mon rapport pour montrer pourquoi la gestion financière est si importante et quelles améliorations sont nécessaires.

Un élément de la gestion financière est le contrôle des dépenses, et cela veut dire entre autres respecter le budget.

Dans toutes les organisations bien gérées, il est important de contrôler les dépenses. Mais au gouvernement, la tradition et la loi font que c'est l'Assemblée législative qui contrôle les dépenses, et les ministères ne devraient jamais dépenser plus que les montants approuvés par l'Assemblée législative.

J'aimerais souligner que la définition des « dépenses » dans vos lois est celle de la comptabilité « d'exercice », c'est-à-dire que les dépenses comprennent tant les paiements au

comptant que les comptes à payer ou débiteurs à la fin de l'exercice.

J'aimerais aussi souligner que votre gouvernement demande souvent à votre assemblée, vers la fin de l'exercice, ou même après, d'approuver des dépenses rétroactivement.

Cela n'est pas dans l'esprit du contrôle que l'Assemblée législative doit exercer sur les dépenses. Il est important de veiller à ce que le gouvernement ne demande pas à l'Assemblée législative d'approuver des décisions qui ont déjà été prises. J'espère que personne ne fera preuve de laisser-aller dans le contrôle des dépenses que l'Assemblée législative doit exercer sur les fonds publics, car le gouvernement doit obtenir de l'Assemblée la permission de dépenser l'argent avant de la dépenser, et non après.

Monsieur le Président, j'aimerais vous donner un autre exemple de mon rapport qui montre pourquoi la gestion financière est importante. Et c'est la perception de l'argent qui appartient au gouvernement.

Au paragraphe 4 du chapitre 6 de mon rapport, j'indique qu'il y a plusieurs cas où le Nunavut tarde à soumettre au Canada des documents qui sont nécessaires pour que le Nunavut puisse recevoir de l'argent du Canada.

Mon rapport décrit les cas les plus graves. En mars 2002, le Canada devait environ 32 millions de dollars au Nunavut pour la facturation des soins de santé remontant à la première année d'existence du Nunavut.

Dans ce cas, l'entente entre le Nunavut et le Canada exige que le Nunavut soumette au Canada des demandes de remboursement détaillées d'une

manière acceptable pour le Canada. Le principal problème est que le Nunavut n'a pas été capable de préparer les demandes.

Monsieur le Président, il serait évidemment mieux pour le Nunavut que ces 32 millions de dollars soient dans son propre compte de banque plutôt que dans les poches du Canada.

Pour en revenir à l'exemple que j'ai donné sur les dépenses publiques, il est important que le gouvernement ait des contrôles pour garantir que l'argent est dépensé uniquement quand l'Assemblée législative l'autorise.

Voilà deux exemples qui montrent pourquoi la gestion financière est importante pour le gouvernement du Nunavut, et pourquoi elle est importante pour les Nunavummiuts.

Le dernier chapitre de mon rapport traite de certaines questions associées à l'établissement d'une capacité, partout au gouvernement, pour assurer une bonne gestion financière.

C'est une question fondamentale. Votre comité pourrait vouloir envisager de demander aux représentants du gouvernement quels sont leurs plans pour établir une capacité de gestion financière au gouvernement. Si les plans sont toujours en préparation, votre comité pourrait vouloir demander des nouvelles de ces plans dans un avenir proche.

Monsieur le Président, c'était ma déclaration d'ouverture sur mon deuxième rapport à l'Assemblée législative du Nunavut. Mon personnel et moi serions heureux de répondre à toutes vos questions sur mon rapport.

Pour terminer, j'aimerais souligner que le travail de votre comité est important pour tenir le gouvernement

responsable. Je suis heureuse d'avoir eu l'occasion de comparaître devant le Comité.

Merci beaucoup/Qujannamiik